

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2026-002
Del 02

Le 21 janvier 2026 à 18 heures, le Comité Syndical du SIVU Piscine du Val d'Onzon, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Sorbiers, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, présidente.

Date de convocation : 15 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Commune de Sorbiers :

Présent·e·s : Marie-Christine THIVANT, Olivier VILLETTELLE, Alain SARTRE

Absent excusé : Michel JACOB

Commune de la Talaudière :

Présent : Pierre CHATEAUVIEUX

Absentes excusées : Ramona GONZALEZ-GRAIL, Nathalie CHAPUIS

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds :

Présents : Marc CHAVANNE, Roger ABRAS

Absente excusée : Delphine MONIER

Commune de Saint-Christo-en-Jarez :

Présents : Jean-Luc PITAVAL, Ingrid ARNAUD

Commune de Marcenod :

Absents excusés : Gilles THIZY, Patrick FAURE

Commune de Fontanès :

Présents : Michel GANDILHON, Pascal PHILIBERT

Absente excusée : Huguette THIZY

POUVOIRS : Ramona GONZALEZ-GRAIL à Pierre CHATEAUVIEUX, Delphine MONIER à Marc CHAVANNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc PITAVAL

FINANCES LOCALES – Budget Primitif 2026

Au vu des éléments présentés dans le tableau joint à la présente note, le comité syndical est invité à se prononcer sur le budget primitif 2026.

Ce budget tient compte de l'affectation des résultats anticipés 2025 proposée dans le point précédent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200013167-20260121-2026-002-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Les éléments essentiels du budget primitif sont les suivants :

Concernant la section de fonctionnement : 618 776,18 €

Les recettes prévisionnelles 2026 se décomposent comme suit :

- inscription du résultat de fonctionnement 2025 suivant l'affectation proposée au point précédent pour l'article 002, soit 32 926,18 €.
- régie de recette prévisionnelle à hauteur de 115 000 €. Cette estimation est conforme aux résultats de fréquentation de l'année 2025 qui se fixent à 119 615 €.
- participation des communes à hauteur de 411 000 € en 2026 (414 000€ en 2025) au titre du fonctionnement et 51 000 € (56 000 € en 2025) pour l'investissement relatif au remboursement d'un emprunt contracté en 2022. Le total des participations s'élève à 462 000 €, soit 18,19 €/habitant.
- autres recettes : 8 850 € (FCTVA, participation du département...).

Concernant les charges 2026 :

- les charges de fonctionnement courant au chapitre 011 sont inscrites pour un montant total de 207 185 € (219 550 en 2025) qui intègrent notamment :
 - o des fournitures d'entretien pour 15 600 €,
 - o des fournitures de petit équipement pour 8 000 €,
 - o des réparations sur les installations-bâtiments : 17 000 €,
 - o des coûts de maintenance pour 16 000 €,
 - o le remboursement auprès de Sorbiers au titre des fluides est prévu à 135 000 €.
- les charges de personnel ont été budgétées de manière stable à hauteur de 358 600 € au BP2026 contre 361 260 € au BP 2025 pour les agents mis à disposition par la commune de Sorbiers et les personnels SIVU.
 - o On note donc une réduction des interventions de personnels extérieurs de 13 700 € fixant le compte 6218 « Autres personnels extérieurs » à 80 000 en 2026 du fait du départ en retraite en cours d'année d'une agente à l'accueil.
 - o On prévoit également une diminution des rémunérations des personnels non titulaires pour 23 000 € par rapport au BP2025,
 - o A contrario, le compte 64111 « rémunération principale » augmente de 27 000 € de fait de la stagiairisation d'un maître-nageur en début d'année 2025,
 - o Ce chapitre intègre également une augmentation du taux des cotisations retraite de + 4%.
- les intérêts de la dette s'élèvent à hauteur de 900 €.
- les amortissements s'élèvent à 2 500 €.

Concernant la section d'investissement : 82 846 €

Au niveau des recettes, il est proposé d'inscrire :

- la perception de FCTVA pour 1 100 €,
- un virement de la section de fonctionnement pour 47 990,88 € (34 024 € au BP2025),
- une somme de 31 255,97 € en réserve au compte 1068,
- les amortissements à hauteur de 2 500 €

Ces recettes sont destinées à couvrir les dépenses d'investissement 2026 suivantes :

- Un déficit d'exécution reporté de 31 255,97 €
- Le remboursement du capital de la dette à hauteur de 39 000 €,
- Des travaux de rénovation technique du bâtiment à hauteur de 11 090 €,
- L'acquisition de matériel informatique, de mobilier et de matériel technique à hauteur de 1 500 €.

Le comité syndical,

Vu les articles du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-1 , 1612-2, L 2311-1 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4,

Vu la délibération n°2025-027 du 12 décembre 2025 portant Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 du budget du syndicat.

Après en avoir délibéré :

- ADOPTE le budget primitif 2026 du budget principal, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement, équilibré conformément à la vue d'ensemble présentée,
- DONNE à Madame la Présidente, en tant que besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,
- AUTORISE Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,

- AUTORISE Madame la Présidente à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Sorbiers, le 22 janvier 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc PITAVAL



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

La Présidente
Marie Christine PAVANT

